



Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018316-0001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 12 novembre 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal
de transport des élèves vers le collège Marcel Proust



PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

**Arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences
du syndicat intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26, L.5212-33 b, L.5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 297 du 13 mars 1997 modifié, portant création du syndicat intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust d'Illiers ;

Vu la délibération du comité syndical du 27 juin 2018 approuvant la dissolution du syndicat intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust ;

Vu les délibérations des conseils municipaux et communautaires de tous les membres du syndicat intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust demandant la dissolution du syndicat précité ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust.

Article 2 : Il est sursis à la dissolution du syndicat intercommunal de transport des élèves vers le collège Marcel Proust qui conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **12 NOV. 2018**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ

